



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00275

Numéro SIREN : 539 808 204

Nom ou dénomination : A-SAFE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2015 sous le numéro de dépôt 7152

12B 275

12 OCT. 2015

7152

A-SAFE SAS

Société par Action Simplifiée
au capital de 28 000 euros
Siège social : 22, rue Pierre Mendès France
77200 TORCY
539 808 204 RCS MEAUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le trente décembre,

A 16 heures,

Les associés de la société A-SAFE SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luke SMITH, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Emmanuel ARCHIDEC est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 2.800 actions sur les 2.800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des associés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination supplémentaire d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide, en supplément des commissaires aux comptes déjà en fonction, de nommer pour une mission de contrôle partagée :

- La SAS RSM PARIS inscrite auprès de la CRCC de Paris représentée par Madame Régine STEPHAN dont le siège social est au 26, Rue Cambacérès 75008 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Paul-Evariste VAILLANT inscrit auprès de la CRCC de Paris, domicilié au 39, Avenue de Friedland 75008 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices débutant sur l'exercice 2014 jusqu'à la décision des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La SAS RSM PARIS et Monsieur Paul-Evariste VAILLANT ont préalablement acceptés les fonctions qui viennent de leur être conférées et ont déclarés n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice desdites fonctions.

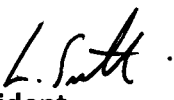
DEUXIEME RESOLUTION

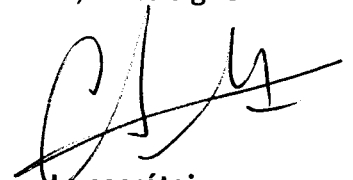
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.


Le Président
L. SMITH


Le secrétaire
E.ARCHIDEC